

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

066-246600415-DE\_061\_2025-DE

A G E D I

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>APPROBATION DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF 2025</b>	<b>Nombre de Conseillers : 35</b> <b>En exercice : 35</b> <b>Présents : 32</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n°9e- 07/04/2025</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** LECOINNET Jean-Philippe (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

**MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

VII Le rapport d'orientation budgétaire en date du 05 mars 2025

AGEDI

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

**Après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 29 voix pour,  
Le Conseil communautaire,**

**ADOpte** le budget primitif du Budget Immobilier locatif de l'exercice 2025 comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	93 595,00 €	93 595,00 €
Investissement	242 474,35 €	242 474,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>336 069,35 €</b>	<b>336 069,35 €</b>

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotès, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

